

Image not found or type unknown



Troubles bipolaires et falsification involontaire

Par **Alain.domi**, le **28/04/2022 à 20:07**

Bonjour

Je suis désespéré la banque m a demandé un justificatif d un virement que j ai reçu d un ami pour un service rendu et j ai fait un faux document de succession et d identite j en ai aucun souvenir avec mes troubles d identite et je ne sais même pas comment j ai pu faire ça je n ai aucun talent de logiciel lu autre

Pouvez vous svp me dire ce que je risque j ai peur que la banque fasse une déclaration de soupçon et que ça finisse par la prison je n ai aucun souvenir !

Par **janus2fr**, le **29/04/2022 à 09:43**

Bonjour,

Je suppose que c'est le même sujet que :

https://www.legavox.fr/forum/penal/enquete/police/trouble-bipolaire-falsification-involontaire_148588_1.htm

Au moins ici, c'est un peu plus clair...

En revanche, vous apparaissez sous 2 pseudos différents, Alain.dom et Alain.domi, ce qui n'est pas autorisé sur ce forum...

Par **jodelariege**, le **29/04/2022 à 09:59**

bonjour

si on résume les deux posts:

vous avez rendu un service à un ami qui séjourne à New York

cet ami vous a fait un virement de 22000 euros

pour justifier ce virement vous avez donné /fait un faux document de succession et faux document d'identité; expliquant ainsi que vous veniez d'hériter de 22000 euros ...en faisant ces faux vous saviez que le virement de ces 22000 euros poserait question et vous avez cherché une solution pour que ce virement soit accepté.....un héritage(faux);vous saviez dès le départ qu'il y aurait un souci avec ce virement et vous avez cherché une solution pour qu'il soit accepté sans contrôle

la banque vous pose des questions ,bloque votre compte et vous demande des explications

vos seules explications est que vous avez des troubles bi polaires et que vous ne vous souvenez plus de ce que vous avez fait.....

la justice pourra donc vous poursuivre pour faux et usage de faux , et intervention de "tracfin" comme déjà dit sur votre autre post

et si vous mettez en avant vos troubles bi polaires vous pourriez être mis sous tutelle/curatelle sans accès à vos moyens de paiementsi cet aspect de l'affaire est acceptée mais j'en doute ...

Par **youris**, le **29/04/2022** à **10:28**

bonjour,

l'établissement de faux documents pour justifier un virement d'un montant important reçu de l'étranger, résulte d'une intention, d'une préparation et d'une réalisation qui ne peuvent pas se justifier par vos seuls troubles bipolaires.

salutations

Par **jodelariege**, le **29/04/2022** à **11:11**

effectivement...